



Doc. 13358

21 novembre 2013

Observation de l'élection présidentielle en Azerbaïdjan (9 octobre 2013)

Rapport d'observation d'élection

Rapporteur: M. Robert WALTER, Royaume-Uni, Groupe démocrate européen

Sommaire	Page
1. Introduction	1
2. Contexte politique	3
3. Cadre juridique	3
4. Administration de l'élection	4
5. La campagne électorale et l'environnement médiatique	5
6. Jour du scrutin et résultats	6
7. Conclusions et recommandations	7
Annexe 1 – Composition de la commission ad hoc	8
Annexe 2 – Programme de la mission préélectorale (11-12 septembre 2013)	9
Annexe 3 – Déclaration de la mission préélectorale de l'APCE en Azerbaïdjan	11
Annexe 4 – Programme de la mission d'observation des élections (7-10 octobre 2013)	12
Annexe 5 – Déclaration du 10 octobre 2013 relative à l'élection présidentielle en Azerbaïdjan, communiquée par Michel Voisin, Coordinateur spécial de la mission des observateurs à court terme de l'OSCE	14
Annexe 6 – Déclaration conjointe sur l'élection présidentielle en Azerbaïdjan des délégations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement européen	15

1. Introduction

1. A l'invitation du Président de l'Assemblée nationale d'Azerbaïdjan, le Bureau de l'Assemblée parlementaire, lors de sa réunion du 30 mai 2013, a décidé d'observer l'élection présidentielle en Azerbaïdjan le 9 octobre 2013, de constituer d'office à cette fin une commission ad hoc composée de 30 membres ainsi que des deux corapporteurs de la commission pour le respect des obligations et des engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi), et d'autoriser une mission préélectorale composée de sept membres: un de chaque groupe politique et les deux corapporteurs de la commission de suivi.

2. Le 28 juin 2013, le Bureau de l'Assemblée a approuvé la composition de la commission ad hoc et nommé M. Robert Walter président. Après divers changements, le Bureau a approuvé la liste définitive des membres de la commission ad hoc le 30 septembre 2013 (annexe 1).

3. Le 4 octobre 2004, un accord de coopération a été signé entre l'Assemblée parlementaire et la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise). Conformément à l'article 15 de cet accord qui dispose que «lorsque le Bureau de l'Assemblée décide d'observer des élections dans un pays où la législation électorale a été précédemment examinée par la Commission de Venise, l'un des



rapporteurs de la Commission de Venise sur cette question pourra être invité en qualité de conseiller juridique à participer à la mission d'observation de l'Assemblée», le Bureau de l'Assemblée a invité la Commission de Venise à désigner l'un de ses membres pour se joindre à la commission ad hoc en qualité de conseiller. Malheureusement, à cause d'un conflit de calendrier avec la session plénière de la Commission de Venise, aucun représentant de cette dernière n'était disponible.

4. La délégation préélectorale, composée de M. Robert Walter (Royaume-Uni, GDE), Mme Marietta de Pourbaix-Lundin (Suède, PPE/DC), M. Tadeusz Iwiński (Pologne, SOC), M. Jordi Xuclà (Espagne, ADLE), M. Dimitrios Papadimoulis (Grèce, GUE) et les deux corapporteurs de la commission de suivi, M. Pedro Agramunt (Espagne, PPE/DC) et M. Joseph Debono Grech (Malte, SOC), s'est rendue à Bakou les 11 et 12 septembre 2013 et a rencontré les candidats à la présidence, y compris le Président sortant, le président du parlement, des membres de la délégation de l'Azerbaïdjan auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le président de la commission électorale centrale et le ministre de l'Intérieur, ainsi que des représentants de différents partis politiques, des organisations non gouvernementales (ONG), des médias, de la mission d'observation du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE/BIDDH) et des membres du corps diplomatique à Bakou. Le programme de la délégation préélectorale figure à l'annexe 2.

5. Dans une déclaration publiée à la fin de sa mission, la délégation préélectorale a salué «la volonté des autorités azerbaïdjanaises de soumettre le scrutin des élections présidentielles d'octobre à une ample surveillance internationale». Le texte complet de la déclaration figure à l'annexe 3.

6. Pendant son séjour à Bakou, du 7 au 10 octobre 2013, la commission ad hoc a rencontré les candidats à la présidence ou leurs représentants, le président de la commission électorale centrale, ainsi que des représentants de différents partis politiques, des ONG, des médias et des membres du corps diplomatique à Bakou. Les délégations de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (AP-OSCE) et du Parlement européen se sont jointes à ses séances d'information parlementaires. Le programme des activités de la commission ad hoc figure à l'annexe 4.

7. Une délégation de l'Assemblée parlementaire de la Communauté d'Etats indépendants a également observé l'élection et a rencontré le chef de la délégation de l'APCE le jour du scrutin.

8. Le jour du scrutin, la délégation de l'APCE s'est répartie en 18 équipes qui ont observé l'ouverture et la fermeture des bureaux de vote, le scrutin lui-même, puis son dépouillement et la présentation des résultats à et aux environs de Bakou, Qaradaq, Yasamal, Khatai, Nizami, Sabunchu, Sumgayit, Suraxani, Quba, Ismayilli et Gadabay.

9. La commission ad hoc regrette que, le lendemain de l'élection, deux déclarations distinctes aient été présentées au cours de deux conférences de presse différentes, l'une par la délégation de l'APCE et la délégation du Parlement européen, l'autre par la délégation de l'AP-OSCE conjointement avec l'OSCE/BIDDH. Ce manque de coordination a été une nouvelle fois mis en avant par les propos tenus, plus tard dans la journée, par M. Michel Voisin, Coordinateur spécial de la mission d'observation à court terme de l'OSCE, qui a déclaré «Je m'associe d'ailleurs pleinement aux conclusions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement européen». Le texte intégral de sa déclaration est reproduit à l'Annexe 5.

10. Dans leur déclaration commune, les délégations de l'APCE et du Parlement européen ont félicité le peuple azerbaïdjanais pour le déroulement pacifique de la campagne électorale et du scrutin et encouragé le processus de transition vers la démocratie en cours dans le pays. Elles ont indiqué que, d'une manière générale, le processus électoral observé le jour du scrutin s'était déroulé de manière libre, équitable et transparente et que, d'après ce qu'elles avaient vu, les procédures électorales la veille et le jour du scrutin avaient été appliquées de façon professionnelle et dans le calme. Elles ont déclaré que des améliorations restaient souhaitables en ce qui concerne le cadre électoral, notamment à propos du respect des libertés fondamentales pendant les mois précédant l'élection, et encouragé les autorités à examiner soigneusement les recommandations antérieures et actuelles de la communauté internationale.

11. Les délégations de l'APCE et du Parlement européen ont reconnu conjointement que le débat électoral s'était déroulé de façon plus ouverte que lors des élections antérieures, bien que de graves préoccupations subsistent en matière de liberté d'expression. Elles ont considéré que l'opposition avait disposé d'une ouverture – bien que réduite – au cours de cette élection mais que cette ouverture devrait être élargie à l'avenir. Les deux délégations ont encouragé les autorités azerbaïdjanaises à continuer à progresser sérieusement sur la voie de la démocratisation du pays.

12. Le texte complet de la déclaration commune des délégations de l'APCE et du Parlement européen figure à l'annexe 6.

2. Contexte politique

13. Le Président de l'Azerbaïdjan (M. Ilham Aliyev, en fonction depuis le 31 octobre 2003, réélu le 15 octobre 2008 avec 88,7 % des suffrages) est à la fois chef de l'Etat et chef du pouvoir exécutif.

14. Il soumet le budget à l'Assemblée nationale (*Milli Mejlis*), nomme ou destitue avec l'approbation du *Milli Mejlis* le Premier ministre et les membres du gouvernement, et dispose d'une façon générale d'une gamme étendue de pouvoirs importants (énumérés à l'article 109 de la Constitution).

15. L'Assemblée nationale est un organe unicaméral comprenant 125 membres élus au système majoritaire pour un mandat de cinq ans. Les dernières élections législatives ont eu lieu le 7 novembre 2010. Le Nouveau Parti de l'Azerbaïdjan (Yeni Azerbaijan), au pouvoir, a remporté 70 sièges. Les sièges restants ont été obtenus par des candidats indépendants et d'autres partis politiques. Le Parti Musavat et le Front populaire, partis de l'opposition représentés auparavant au parlement, ont perdu leurs sièges.

16. Le Président est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans et, depuis les modifications de la Constitution confirmées par référendum en 2009, est rééligible sans limitation de mandats. La Commission de Venise a jugé que cela constituait «un recul du point de vue de la démocratie»¹. Le 24 juillet 2013, le Président sortant a annoncé son intention de se présenter pour un troisième mandat. La décision du Président sortant de ne pas mener de campagne électorale, au motif qu'il est suffisamment connu par ses actes, a constitué une déception.

17. Le 7 juin 2013, un certain nombre de partis d'opposition (notamment le Parti Musavat et le Front populaire) ont créé le Conseil national des forces démocratiques (NCDF) afin de désigner un candidat commun à la présidence. Ils ont choisi M. Rustam Ibrahimbayov mais la commission électorale centrale (CEC) a rejeté sa nomination au motif qu'il ne remplissait pas la condition de résidence (voir la section 4 ci-dessous); le NCDF a alors désigné M. Jamil Hasanli comme candidat commun.

18. Un autre mouvement d'opposition, l'Alternative républicaine (REAL) fondée en 2009, devait aussi être représenté dans la course présidentielle par M. Ilgar Mammadov (en détention depuis février 2013), mais sa candidature a aussi été rejetée par la CEC, en raison d'un nombre insuffisant de signatures valables (voir la section 4 ci-dessous).

19. Dix candidats ont donc participé aux élections présidentielles du 9 octobre 2013.

3. Cadre juridique

20. Le Code électoral d'Azerbaïdjan est le principal texte de loi régissant le processus électoral dans le pays; cependant, certaines questions électorales sont également régies par la Constitution, la loi sur les réunions publiques, la législation sur les médias et le Code de procédure pénale. Le Code électoral renvoie à cette législation.

21. Le Code électoral a été modifié en juin 2008, juin 2010, avril 2012 et avril 2013 mais, d'après la Commission de Venise, certaines questions essentielles n'ont pas été réglées, notamment la réforme de la composition des commissions électorales à tous les niveaux, car ces commissions manquent d'indépendance.

22. Des modifications récentes du Code électoral ont supprimé la possibilité pour les candidats de recevoir un financement public pour leur campagne électorale et ramené la durée de la campagne électorale de 28 à 22 jours. Ces modifications ont pris en compte certaines des recommandations de l'OSCE/BIDDH et de la Commission de Venise, principalement en ce qui concerne la réduction de la période d'examen des recours. Cependant, d'autres recommandations antérieures n'ont pas été prises en compte.

23. En 2009, la Commission de Venise a adopté un avis sur le projet d'amendements à la Constitution d'Azerbaïdjan², qui mentionnait, parmi les principaux points problématiques soulevés par la réforme, la suppression susmentionnée de la limite de deux mandats pour le Président et certaines restrictions des libertés et droits fondamentaux, principalement la liberté des médias et les restrictions imposées aux journalistes, qui ne peuvent réaliser d'enregistrements lors de réunions publiques ou de réunions présentant

1. CDL-AD(2009)010, Avis sur le projet d'amendements à la Constitution de la République d'Azerbaïdjan, adopté par la Commission de Venise lors de sa 78^e Session plénière (Venise, 13-14 mars 2009), paragraphe 13.

2. *Ibid.*

un intérêt général s'ils n'ont pas été expressément autorisés à le faire. Les amendements sont néanmoins entrés en vigueur en mars 2009. Il importe de noter qu'aucune des modifications du Code électoral adoptées en 2010, 2012 et 2013 n'a été soumise à la Commission de Venise pour avis.

24. Dans un Mémoire daté du 6 septembre 2013 qu'elle a communiqué à la commission ad hoc, la Commission de Venise a énuméré les principaux défauts que présentait à ses yeux le Code électoral en vigueur lors de l'élection présidentielle de 2013:

- la réduction de cinq jours de la période officielle de campagne électorale, qui a été ramenée à 22 jours seulement;
- la limitation de l'obligation d'assurer des conditions d'égalité à tous les candidats pendant la campagne électorale aux seules «sociétés de radio et de télévision publiques», les chaînes de télévision et de radio recevant un financement de l'Etat étant exemptées de cette obligation;
- le nombre élevé de signatures (40 000) requis pour l'enregistrement des candidats;
- la nécessité qui subsiste de préciser et restreindre les raisons de refuser à un candidat la possibilité de participer à l'élection présidentielle;
- l'absence de garanties en matière de liberté de réunion;
- l'absence de dispositions sur le financement public des campagnes électorales et l'obligation pour les candidats de recourir au financement privé³.

25. Pour la Commission de Venise, il est clair, par conséquent, que des améliorations du cadre électoral demeurent souhaitables, notamment en ce qui concerne le respect des libertés fondamentales.

4. Administration de l'élection

26. L'élection présidentielle a été administrée par une structure à trois niveaux comprenant la commission électorale centrale (CEC) (18 membres), 125 commissions électorales de circonscription de 9 membres et 5 273 commissions électorales de bureau de vote (CEB) de 6 membres. 181 CEB supplémentaires ont été créées dans les unités de l'armée, les hôpitaux et les plateformes de forage en mer. 38 CEB supplémentaires ont aussi été mises en place dans les missions diplomatiques et les consulats à l'étranger.

27. Les membres de la CEC sont désignés par le parlement: un tiers sont proposés par la majorité, un tiers par la minorité et le dernier tiers par les députés indépendants. Bien que ce système paraisse théoriquement adéquat dans la pratique, selon la Commission de Venise il assure aux forces pro-gouvernementales une majorité décisive.

28. La loi dispose que les présidents de toutes les commissions électorales sont nommés par la majorité parlementaire. Les membres des commissions électorales de circonscription sont nommés par la CEC et ceux des CEB par la commission électorale de circonscription respective.

29. L'enregistrement des électeurs s'effectue de manière passive. Les listes électorales sont extraites d'un registre électoral permanent, sous la responsabilité de la CEC.

30. D'après la commission nationale de la statistique, au 1^{er} janvier 2013, le nombre de personnes âgées de plus de 18 ans était d'environ 6,8 millions. Les listes électorales définitives utilisées le 14 septembre ne comptaient qu'un peu plus de 5 millions de noms. Pour expliquer cette différence, qui a intrigué les observateurs de l'OSCE/BIDDH, les autorités azerbaïdjanaises ont indiqué que les données démographiques incluaient les citoyens azerbaïdjanais résidant à l'étranger et les ressortissants étrangers installés dans le pays. Les électeurs avaient cependant la possibilité de s'inscrire sur une liste supplémentaire le jour du scrutin, à condition de prouver qu'ils résidaient actuellement dans la localité où ils demandaient à être inscrits. L'enregistrement des électeurs est donc inclusif mais cette pratique est contraire au paragraphe 1.2.iv du Code de bonne conduite en matière électorale de la Commission de Venise, qui prévoit que «l'inscription ne doit pas avoir lieu au bureau de vote le jour de l'élection».

3. CDL-AD(2011)046, Avis de la Commission de Venise sur le projet de loi portant modification de la loi sur les partis politiques de la République d'Azerbaïdjan.

31. Les candidats ont eu la possibilité de s'inscrire du 2 août au 16 septembre. Aux termes de la Constitution, ils devaient être âgés d'au moins 35 ans, ne pas être détenteur d'une double nationalité ni avoir d'obligations à l'égard d'un autre Etat, n'avoir jamais été condamné pour une infraction grave, résider en permanence en Azerbaïdjan depuis au moins dix ans et être titulaires d'un diplôme universitaire. Selon la Commission de Venise, les deux dernières conditions ne sont pas conformes aux normes internationales.

32. Les candidats pouvaient être nommés par un parti politique enregistré ou une coalition de partis enregistrés, par un groupe d'initiative regroupant plus de 100 électeurs ou se présenter à titre personnel. La CEC a refusé la nomination ou l'enregistrement de cinq candidats potentiels; dix candidats seulement ont donc participé à l'élection.

33. La nomination de M. Rustam Ibrahimbayov a été rejetée au motif qu'il était détenteur d'une double nationalité et ne satisfaisait pas au critère de 10 années de résidence. Quatre autres candidats potentiels, dont M. Ilgar Mammadov, se sont vus refuser l'enregistrement parce que, après vérification des signatures, la CEC a conclu que le nombre de signatures valides était inférieur aux 40 000 exigées. Tous ces candidats ont contesté les critères utilisés par la CEC pour les disqualifier mais les recours qu'ils ont déposés devant les tribunaux n'ont pas abouti.

5. La campagne électorale et l'environnement médiatique

34. La campagne électorale, qui a commencé le 16 septembre, a duré 22 jours, jusqu'au matin du 8 octobre. Elle n'a suscité qu'un intérêt public réduit, car l'influence politique du Président sortant était de beaucoup supérieure à celle des autres candidats. Comme indiqué plus haut, le Président sortant a décidé de ne pas faire campagne officiellement lui-même mais de continuer à remplir ses fonctions, en se déplaçant dans le pays en qualité de Président. Sa présence fréquente dans les médias, bien que légitime étant donné son rôle de Président en exercice, a cependant mis les autres candidats en situation de désavantage.

35. La CEC a compilé une liste de 152 salles ou lieux extérieurs pour les réunions et manifestations liées à la campagne électorale.

36. Pendant les réunions d'information parlementaires, la délégation de l'APCE a été informée d'un certain nombre de cas allégués d'intimidation d'un candidat ou d'électeurs, ainsi que de diverses difficultés rencontrées par le NCDF pour organiser des réunions électorales.

37. La télévision est une source d'information essentielle en Azerbaïdjan. La CEC a alloué un temps d'antenne gratuit aux candidats pendant la campagne électorale: en tout 36 minutes par candidat par semaine (18 minutes sur la chaîne de télévision publique iTV et 18 minutes à la radio) sous la forme de tables rondes. La publicité politique payante était autorisée mais les candidats de l'opposition se sont plaints à la délégation de l'APCE qu'ils étaient de fait empêchés d'utiliser ce type de publicité.

38. La liberté des médias est considérée comme un problème en Azerbaïdjan, neuf journalistes étant actuellement emprisonnés sous des chefs d'accusation apparemment sans relation avec leur profession. Des représentants des médias ont informé la commission ad hoc de l'APCE de cas allégués de chantage, d'intimidation et d'agressions physiques.

39. On a également signalé à la délégation de l'APCE que l'autocensure était une pratique courante, car la diffamation demeure une infraction pénale passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans. Les autorités accordent une attention particulière aux médias en ligne. Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a regretté que le Président de l'Azerbaïdjan ait signé, le 4 juin 2013, «des amendements visant à faciliter l'application des dispositions relatives à la diffamation à l'expression sur le Net»⁴.

40. Le candidat du NCDF, M. Jamil Hasanli, a reçu de la CEC un «avertissement grave» au motif qu'il aurait insulté le Président en mentionnant dans la discussion au cours d'une table ronde télévisée les allégations selon lesquelles le Président et les membres de sa famille détiendraient des avoirs à l'étranger.

41. La commission ad hoc de l'APCE, tout en reconnaissant que le débat électoral s'est déroulé de façon plus ouverte que lors des élections précédentes, considère néanmoins que la liberté d'expression demeure un grave sujet de préoccupation en Azerbaïdjan. Elle est aussi d'avis que l'ouverture dont a disposé l'opposition – bien que réduite – devrait être élargie à l'avenir.

4. CommDH(2013)14, rapport de M. Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, 6 août 2013 (en anglais).

6. Jour du scrutin et résultats

42. Autour du jour du scrutin, la délégation de l'APCE a constaté, d'une manière générale, que le processus électoral s'était déroulé de manière libre, équitable et transparente. Comme indiqué dans la déclaration conjointe APCE-PE, d'après les observations des membres des deux délégations, les procédures électorales la veille et le jour du scrutin ont été menées de façon professionnelle et dans le calme; ils n'ont été témoins d'aucun acte d'intimidation à l'égard des électeurs à l'intérieur ou à proximité des bureaux de vote. La police n'était pas présente autour des bureaux de vote, conformément à la législation électorale, et les membres des deux délégations n'ont observé aucun matériel de campagne électorale à proximité des bureaux de vote.

43. Les préparatifs techniques et les investissements réalisés par les autorités azerbaïdjanaises en vue de l'élection étaient adéquats. Une élection ne se limite cependant pas à ce qui se déroule le jour du scrutin. Certains candidats ont fait état de difficultés rencontrées pour se faire inscrire et recueillir les signatures nécessaires, ainsi que pour avoir accès aux médias. Le rapport de monitoring de l'Assemblée a précédemment mis en relief un certain nombre de problèmes touchant à la liberté d'expression et de réunion.

44. Il y avait près de 5 300 bureaux de vote dans tout le pays et des caméras web ont été installées dans 1 000 d'entre eux. Des observateurs nationaux et internationaux étaient présents en grand nombre dans les bureaux de vote.

45. Des membres de la délégation de l'APCE ont déclaré avoir observé certaines irrégularités dans les bureaux de vote qu'ils ont visités: le marquage à l'encre n'était pas pris au sérieux; certains électeurs insistaient pour obtenir une preuve écrite du fait qu'ils avaient voté afin de pouvoir la présenter à leur employeur; le dépouillement n'était pas effectué selon les règles; la présence d'un trop grand nombre de personnes à l'intérieur des bureaux de vote était cause de désordre. Les opérations de dépouillement que des membres du Comité ad hoc ont pu observer dans plusieurs bureaux de vote comportaient des vices de procédure et des erreurs. Une commission électorale de circonscription a reçu un protocole comprenant 100 % de voix en faveur du Président sortant; il a été indiqué en guise d'explication que ce protocole provenait d'une unité de l'armée.

46. Nous avons jugé préoccupante l'attitude affichée par les représentants de l'OSCE/BIDDH face aux constats tirés par des parlementaires ayant une longue expérience de la conduite d'élections dans différents Etats membres du Conseil de l'Europe. Ils ne voulaient inclure aucune de nos observations; cela étant, nous avons relevé, pour être complet, que la déclaration de constats et conclusions préliminaires publiée par l'AP-OSCE et l'OSCE/BIDDH le 9 octobre énumérait diverses irrégularités relevées par les observateurs de l'OSCE le jour du scrutin. Voici quelques-unes de leurs remarques: «Les procédures d'ouverture ont fait l'objet d'une appréciation négative dans près de 20 % des observations; ce chiffre élevé est l'indication de problèmes graves. Les observateurs ont relevé des signes manifestes de bourrage d'urnes dans 37 bureaux de vote, de contournement de certaines mesures essentielles pour garantir la transparence et dissuader la fraude (...). L'évaluation du dépouillement a été très négative: dans 58 % des bureaux de vote observés, il a été jugé irrégulier ou très irrégulier. Dans 15 procédures de dépouillement, les observateurs ont fait état d'une manipulation des listes électorales, des résultats ou des protocoles, y compris dans certains cas le report de voix d'un candidat à un autre. (...) Dans nombre de cas, des procédures essentielles de contrôle et de traitement des résultats au niveau des bureaux de vote n'ont pas été appliquées.» Cette déclaration a été ensuite contredite par Michel Voisin, Coordinateur spécial de la mission d'observation à court terme de l'OSCE. Dans son communiqué la presse, on lit en effet ce qui suit: «... il [est] incontestable que cette élection a permis une avancée démocratique par le nombre des candidats, la campagne télévisuelle ouverte à tous, une participation remarquable de plus de 72%, la bonne préparation de l'élection, la transparence et la coopération de la commission centrale électorale. ... Ce sont les éléments que j'ai développés et qui ne figuraient pas dans le rapport de l'OSCE/BIDDH, ce dernier ne reflétant pas les aspects positifs notés par les observateurs de la mission d'observation à court terme de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.»

47. Les résultats de l'élection ont été rendus publics par la CEC le 17 octobre, comme suit:

- Aliyev Ilham – 84,54 % (3 126 113 voix)
- Hasanli Jamil – 5,53 % (204 642 voix)
- Aghazada Igbal – 2,40 % (88 723 voix)
- Hasanguliyev Gudrat – 1,99 % (73 702 voix)
- Oruj Zahid – 1,46 % (53 839 voix)
- Ismayilov Ilyas – 1,07 % (39 722 voix)

- Alizada Araz – 0,87 % (32 069 voix)
- Guliyev Faraj – 0,86 % (31 926 voix)
- Hajiyev Hafiz – 0,66 % (24 461 voix)
- Mammadov Sardar – 0,62 % (22 773 voix).

Le taux de participation au scrutin a été de 71,63 %.

7. Conclusions et recommandations

48. Les résultats de l'élection présidentielle du 9 octobre 2013 reflètent le partage des suffrages et devraient être interprétés comme traduisant la volonté du peuple azerbaïdjanais. La délégation de l'APCE considère le processus électoral comme un début, même s'il est encore loin d'être parfait, et encourage par conséquent les autorités azerbaïdjanaises à continuer sérieusement à progresser sur la voie de la démocratisation du pays.

49. Les autorités azerbaïdjanaises devraient mettre en œuvre les recommandations concernant la législation électorale, en particulier celles émanant de la Commission de Venise (voir paragraphe 24). Cela nous paraît nécessaire pour pouvoir disposer de listes électorales fiables et, au besoin, d'un système sécurisé d'enregistrement et d'ajout le jour du scrutin.

50. La liberté d'expression et la liberté de réunion faisant partie des libertés fondamentales qui doivent être garanties en vue de la démocratisation du pays, l'Azerbaïdjan doit prendre des mesures pour en assurer le plein respect, en avançant vers l'application complète des engagements contractés par le pays lors de son adhésion au Conseil de l'Europe. La mise en place d'une opposition forte et crédible dans le pays doit être encouragée si l'on veut que la population dispose d'une réelle possibilité de choix lors des futures élections.

Annexe 1 – Composition de la commission ad hoc

Sur la base des propositions des groupes politiques de l'Assemblée, la commission ad hoc se composait comme suit:

- Robert WALTER* (GDE, Royaume-Uni), Président de la délégation
- **Groupe du parti populaire européen (PPE/CD)**
 - Viorel Riceard BADEA, Roumanie
 - Charlo BONNICI, Malte
 - Lolita ČIGĀNE, Lettonie
 - Agustín CONDE, Espagne
 - Şaban DIŞLI, Turquie
 - Axel E. FISCHER, Allemagne
 - Aleksandar NIKOLOSKI, «l'ex-République yougoslave de Macédoine»
 - Joe O'REILLY, Irlande
 - Marietta de POURBAIX-LUNDIN*, Suède
 - Yves POZZO DI BORGIO, France
- **Groupe socialiste (SOC)**
 - Lennart AXELSSON, Suède
 - Philippe BIES, France
 - Paolo CORSINI, Italie
 - Arcadio DÍAZ TEJERA, Espagne
 - Andreas GROSS, Suisse
 - Tadeusz IWŃSKI*, Pologne
 - Stefan SCHENNACH, Autriche
 - Yanaki STOILOV, Bulgarie
- **Groupe démocrate européen (GDE)**
 - Nadezda GERASIMOVA, Fédération de Russie
 - Olga KAZAKOVA, Fédération de Russie
 - Yuliya L'OVOCHKINA, Ukraine
- **Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)**
 - Mike HANCOCK, Royaume-Uni
 - Alfred HEER, Suisse
 - Judith OEHRI, Liechtenstein
 - Andrea RIGONI, Italie
 - Jordi XUCLÀ*, Espagne
- **Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)**
 - Dimitrios PAPANICOLAOU**, Grèce
 - Petros TATSOPOULOS, Grèce
- **Rapporteurs de la commission de suivi (ex officio)**
 - Pedro AGRAMUNT, Espagne
 - Joseph DEBONO GRECH, Malte
- **Secrétariat**
 - Vladimir DRONOV, Chef de Secrétariat, Division de la coopération interparlementaire et de l'observation des élections
 - Bogdan TORCĂTORIU, Administrateur, Division de la coopération interparlementaire et de l'observation des élections
 - Daniele GASTL, Assistante, Division de la coopération interparlementaire et de l'observation des élections
 - Catherine LAKBAR, Assistante, Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

* mission préélectorale

** mission préélectorale uniquement

Annexe 2 – Programme de la mission préélectorale (11-12 septembre 2013)

Mercredi 11 septembre 2013

9h00-9h30	Réunion de la délégation
10h00-11h00	Réunion avec M. Ilham Aliyev, candidat à l'élection présidentielle et Président sortant de la République d'Azerbaïdjan
11h15-11h45	Réunion avec M. Teymur Malik-Aslanov, Chef par intérim du Bureau du Conseil de l'Europe à Bakou
11h45-13h15	Réunion avec Mme Tana de Zulueta, Chef de la mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH, et: <ul style="list-style-type: none">– M. Harald Jepsen, Chef adjoint de la mission– M. Vadim Zhdanovitch, analyste politique– Mme Elma Sehalic, analyste des médias– M. Adolfo Cayuso et M. Pavel Kabatchenko, analystes des élections– Mme Meaghan Fitzgerald, analyste juridique
14h45-15h45	Réunion avec M. Mazahir Panahov, Président de la Commission électorale centrale
16h00-17h00	Réunion avec les membres de la délégation du Milli Mejlis auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
17h00-18h00	Réunion avec M. Ogtay Asadov, Président du Milli Mejlis de la République d'Azerbaïdjan

Jeudi 12 septembre 2013

9h10-11h00	Réunions avec les candidats à la présidence de la République:
9h10-9h30	M. Iqbal Aghazadeh, Parti Umid (Espoir)
9h30-9h50	M. Goudrat Hasangouliev, Parti du Front populaire de l'Azerbaïdjan unifié
10h10-10h30	M. Ilias Ismaïlov, Parti Adalet (Justice)
10h30-10h50	M. Azer Gasimli, chef du siège électoral de M. Ilgar Mammadov, indépendant
11h00-12h00	Réunion avec les leaders et représentants des partis d'opposition du Conseil national des forces démocratiques (table ronde): <ul style="list-style-type: none">– M. Ali Kerimli, Parti du Front populaire d'Azerbaïdjan– M. Avaz Temirkhan, représentant Mme Lala Shovket, Mouvement pour l'unité nationale– M. Sulhaddin Akbar, Parti Open Society
12h00-13h00	Réunion avec des représentants d'ONG (table ronde): <ul style="list-style-type: none">– Mme Arzou Abdoulaïeva, Assemblée de citoyens Helsinki– M. Natig Jafarli, Mouvement républicain alternatif (REAL)– M. Hafiz Hassanov, Union publique pour le droit et le développement– M. Mirali Husseïnov, Apprendre la démocratie– M. Intigam Aliyev, Legal Education Society (éducation au droit)– M. Maharram Zoufougarli, Association pour le développement de la société civile en Azerbaïdjan
13h00-14h00	Réunion avec des représentants des médias (table ronde): <ul style="list-style-type: none">– M. Rahim Hajïev, journal <i>Azadlig</i>– Mme Khadija Ismaïlova, radio Free Europe/Radio Liberty– M. Elchin Shikhli, journal <i>Zerkalo</i>– M. Emin Husseïnov, Institut pour la liberté et la sécurité de la presse– M. Hikmat Babaoglou, journal <i>Yeni Azerbaijan</i>

- M. Tofiq Abbasov, journal *New Baku Post*

15h15-16h45

Réunion avec des membres du corps diplomatique à Bakou:

- M. Toralf Pilz, Chargé d'affaires, Délégation de l'Union européenne auprès de la République d'Azerbaïdjan
- Mme Sylvia Meier-Kajbic, Ambassadeur d'Autriche
- M. Dimitrios Tsoungas, Ambassadeur de Grèce
- M. Michał Łabenda, Ambassadeur de Pologne
- M. Irfan Siddiq, Ambassadeur du Royaume-Uni, et M. Adrian Lee, Chef de mission adjoint

17h00-18h00

Réunion avec M. Ramil Ousoubov, ministre de l'Intérieur de la République d'Azerbaïdjan

Annexe 3 – Déclaration de la mission préélectorale de l'APCE en Azerbaïdjan

Strasbourg, 13.09.2013 – La délégation pré-électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a pris note de la volonté des autorités azerbaïdjanaises de soumettre le scrutin des élections présidentielles d'octobre à une ample surveillance internationale. La Commission électorale centrale mène une campagne de sensibilisation, organise la formation des administrateurs électoraux et n'a de cesse de travailler sur les listes électorales. Le jour du scrutin sera l'occasion de vérifier l'efficacité et la qualité de ce travail.

Les prochaines élections se dérouleront sur fond d'apparente compétition, puisque le nombre officiel de présidents en lice, non arrêté à ce jour, devrait être supérieur à dix. Cela étant, faute de challengers crédibles au Président en place, elles ne donnent pas lieu à un vaste débat de fond dans le pays. Les différences de programmes politiques entre les éventuels candidats d'opposition étant très floues, la bataille électorale se résume à un affrontement de personnalités.

La décision du Président de ne pas faire campagne au motif que son action est connue, est décevante. En outre, sa fréquente présence dans les médias, certes totalement légitime étant donné ses fonctions de Président en exercice, place les autres concurrents dans une position désavantageuse.

De nombreuses recommandations figurant dans les rapports de l'APCE n'ont pas été mises en œuvre. On mentionnera en particulier celles concernant la liberté d'expression, de réunion et d'association et le fonctionnement de la démocratie pluraliste. La recommandation de la Commission de Venise relative à la composition des commissions électorales à tous les niveaux n'a jamais été dûment prise en compte.

En dépit des problèmes précités et vu que la campagne n'a pas encore commencé, la délégation espère qu'à l'issue du vote elle sera en mesure de considérer que l'élection a satisfait aux normes du Conseil de l'Europe et reflète la volonté du peuple azerbaïdjanais.

La délégation s'est rendue à Bakou du 10 au 13 septembre 2013 à l'invitation du Président du Milli Majlis. Elle s'est entretenue avec les candidats, dont le Président en exercice, le Président du Parlement, les membres de la délégation azerbaïdjanaise auprès de l'APCE, le Président de la Commission électorale centrale et le ministre de l'Intérieur ainsi qu'avec un échantillon représentatif des partis politiques, des ONG, des médias et des représentants du corps diplomatique. Une délégation d'observateurs complète de 32 membres de l'APCE y retournera le 7 octobre.

Annexe 4 – Programme de la mission d'observation des élections (7-10 octobre 2013)

Lundi 7 octobre 2013

- 10h00-10h30 Réunion de la commission ad hoc de l'APCE
- 10h30-11h00 Ouverture par les chefs des délégations parlementaires
- M. Robert Walter, chef de la délégation de l'APCE
 - M. Michel Voisin, Coordinateur spécial de la mission d'observation à court terme de l'OSCE
 - Mme Doris Barnett, chef de la délégation de l'AP-OSCE
 - M. Pino Arlacchi, chef de la délégation du Parlement européen
- 11h00-11h30 Contexte politique
- M. Teymur Malik-Aslanov, Chef par intérim du Bureau du Conseil de l'Europe à Bakou
 - M. Nicolas Detsch, Chef de l'Unité de Démocratisation du bureau de l'OSCE à Bakou
 - M. Toraf Pilz, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de la République d'Azerbaïdjan
- 13h30-14h00 M. Mazahir Panahov, Président de la Commission électorale centrale de la République d'Azerbaïdjan
- 14h00-16h00 Briefing par l'équipe centrale de la mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH:
- modérateur: M. Harald Jepsen, chef de mission adjoint
 - introduction: Mme Tana De Zulueta, chef de mission
 - vue d'ensemble des candidats et de la campagne, questions relatives à l'égalité hommes-femmes et aux minorités nationales: M. Vadim Zhdanovich, analyste politique
 - système électoral, cadre juridique, réclamations et recours: Mme Meaghan Fitzgerald, analyste juridique
 - cadre réglementaire des médias, campagne dans les médias, résultats préliminaires du suivi des médias: Mme Elma Sehalic, analyste des médias
 - administration électorale, fonctionnement de la CEC (inscription des candidats), liste électorale et possibilité de s'inscrire le jour de l'élection, groupes d'observateurs locaux: M. Adolfo Cayuso et M. Pavel Cabacenco, analystes des élections
- 16h00-19h00 Entretiens individuels avec les candidats à la l'élection présidentielle:
- M. Ali Ahmadov, Directeur du Parti Nouvel Azerbaïdjan, représentant de M. Ilham Aliyev, Président sortant de la République d'Azerbaïdjan
 - M. Iqbal Ahgazadeh, Parti Ümid d'Azerbaïdjan (Espoir)
 - M. Ilyas Ismayilov, Parti Adalat (Justice)

Mardi 8 octobre 2013

- 09h00-10h30 Table ronde avec des chefs et des représentants de l'opposition du groupe d'initiative du Conseil national des forces démocratiques:
- M. Jamil Hasanli, candidat
 - M. Isa Gambar, Parti Musavat
 - M. Ali Kerimli, Front populaire d'Azerbaïdjan
 - M. Eldar Namazov, Parti "EL"
 - M. Avaz Temirkhan, Mouvement national unifié
 - M. Sulhaddin Akbar, Parti Open Society
- 10h30-12h00 Table ronde avec les représentants d'ONG:
- M. Natig Jafarli, Mouvement républicain alternatif (REAL)

- M. Azer Gasimov, Loi et Développement
- M. Intigam Aliyev, Legal Education Society (éducation au droit)
- M. Maharram Zulfugarli, Association pour le développement de la société civile en Azerbaïdjan

12h00-13h30

Table ronde avec des représentants des médias:

- M. Rahim Hajiyev, journal *Azadliq*
- M. Khalid Aghaliyev, Institut pour les droits des médias
- Mme Khadija Ismayilova, Radio Free Europe, Radio Liberty
- M. Hikmat Babaoghlu, journal *Yeni Azerbaijan*
- M. Fizuli Ismayilov, radio et télévision publiques, iTV

14h00

Déploiement

Briefing spécifique pour les régions d'observation organisé par les équipes des observateurs à long terme de l'OSCE/BIDDH

Réunion avec les interprètes et les chauffeurs

Mercredi 9 octobre 2013

Jour de l'élection

Jeudi 10 octobre 2013

10h00-11h00

Débriefing de la commission ad hoc de l'APCE et de la délégation du Parlement européen

13h00

Conférence de presse conjointe des délégations de l'APCE et du Parlement européen

Annexe 5 – Déclaration du 10 octobre 2013 relative à l'élection présidentielle en Azerbaïdjan, communiquée par Michel Voisin, Coordinateur spécial de la mission des observateurs à court terme de l'OSCE

En dépit de quelques polémiques et de problèmes de détail, le résultat de cette élection a dégagé un vainqueur incontestable, comme d'ailleurs la totalité des sondages réalisés à la sortie des urnes l'ont confirmé. Au-delà de l'observation des organismes spécialisés, il était incontestable que cette élection a permis une avancée démocratique par le nombre des candidats, la campagne télévisuelle ouverte à tous, une participation remarquable de plus de 72%, la bonne préparation de l'élection, la transparence et la coopération de la commission centrale électorale.

C'était ma 4ème participation en tant qu'observateur en Azerbaïdjan et j'ai pu constater que le processus électoral a fait une avancée très significative pour se rapprocher des standards de l'OSCE et du Conseil de l'Europe.

En conséquence, je considère que les procédures de vote ont été transparentes, libres et loyales et je m'associe d'ailleurs pleinement aux conclusions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement européen.

Ce sont les éléments que j'ai développés et qui ne figuraient pas dans le rapport de l'OSCE/BIDDH, ce dernier ne reflétant pas les aspects positifs notés par les observateurs de la mission des observateurs à court terme de l'OSCE. Je tenais à apporter cette affirmation afin que mes propos ne soient pas déformés.

Annexe 6 – Déclaration conjointe sur l'élection présidentielle en Azerbaïdjan des délégations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement européen

Strasbourg, 10.10.2013 – Des délégations de l'APCE et du PE ont été invitées par les autorités azerbaïdjanaises à observer l'élection présidentielle du 9 octobre 2013. En tant que chefs de délégation, nous tenons tout d'abord à féliciter le peuple azerbaïdjanais pour le caractère pacifique de la campagne et du scrutin. Nous ne sommes pas venus en Azerbaïdjan pour donner des leçons ni pour mesurer le niveau de développement démocratique du pays, mais pour observer et encourager le processus de transition vers la démocratie que celui-ci connaît actuellement.

Dans l'ensemble, autour du jour du scrutin, nous avons observé un processus électoral libre, équitable et transparent.

Il convient de saluer le fait que les autorités azerbaïdjanaises aient souhaité une forte présence d'observateurs nationaux et internationaux lors de l'élection présidentielle de 2013.

D'après ce que nous avons vu, les procédures électorales qui se sont déroulées la veille et le jour du scrutin ont été mises en œuvre de manière professionnelle et pacifique. Nous avons constaté avec satisfaction que ce scrutin avait été bien préparé sur le plan technique et que les autorités azerbaïdjanaises s'étaient beaucoup investies dans cette élection.

Le jour de l'élection, nous n'avons relevé aucun signe d'intimidation d'électeurs, ni dans les bureaux de vote ni à proximité. Il n'y avait pas de présence policière aux abords des bureaux de vote, conformément à la législation électorale. Nous n'avons pas vu de matériels de campagne près des bureaux de vote.

Toutefois, des améliorations restent souhaitables pour ce qui est du cadre électoral, notamment en ce qui concerne le respect des libertés fondamentales au cours des mois ayant précédé l'élection.

Nous encourageons les autorités à examiner avec attention les recommandations précédentes et actuelles de la communauté internationale.

Nous avons aussi constaté avec satisfaction que le débat électoral était plus ouvert que lors des élections passées, même si la situation de la liberté d'expression reste très préoccupante.

Nous estimons aussi que, lors de cette élection, l'opposition a eu – quoique de manière limitée – une possibilité de s'exprimer, qui doit être développée dans l'avenir.

Ce processus électoral peut être considéré comme un début. Il est loin d'être parfait, mais c'est un début. Nous encourageons les autorités azerbaïdjanaises à poursuivre sérieusement le processus devant conduire à la démocratisation du pays.

Cela fait plus de 10 ans que l'Azerbaïdjan est membre du Conseil de l'Europe et l'élection présidentielle de 2013 a eu lieu à un moment crucial pour les relations entre l'UE et l'Azerbaïdjan, moins de deux mois avant le sommet du Partenariat oriental qui se tiendra à Vilnius.

Des rapports complets sur l'observation de l'élection seront diffusés dans les prochaines semaines par les deux institutions.

Le Parlement européen est prêt à continuer de collaborer étroitement avec le Parlement azerbaïdjanais pour renforcer les relations entre l'UE et l'Azerbaïdjan, à la fois de manière bilatérale et dans le contexte du Partenariat oriental.

L'Azerbaïdjan reste soumis à la procédure de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. L'Assemblée continuera à travailler avec les autorités azerbaïdjanaises pour les aider à respecter pleinement les engagements souscrits par l'Azerbaïdjan lors de son adhésion au Conseil de l'Europe.